



**Avis d'attribution des contrats d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du  
Domaine Public Maritime suite aux procédures de mise en concurrence, en  
application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes  
Publiques (CGPPP).**

**Nom et adresse de l'établissement gestionnaire :**

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Direction Développement des Ports de Plaisance  
Le Pharo 58, boulevard Charles-Livon  
13007 MARSEILLE

**Objet du (des) contrat(s) :**

Occupation et/ou exploitation de poste(s) à flot (PAF), plan(s) d'eau (PE) et/ou terre-plein(s) (TP) avec activité économique suite aux procédures de mise en concurrence, en application des dispositions prévues aux articles L.2122-1-1 et suivants du CGPPP. La Métropole Aix-Marseille-Provence délivre aux occupants énumérés ci-dessous une AOT d'une durée de cinq (5) ans sur le **Vieux-Port de Marseille**.

**Référence de la procédure et Bénéficiaire(s) du contrat, Objet du contrat et Consistance d'occupation.**

MEC07-2022-VP : L'association BOUDMER pour une activité de transport de passagers avec bateaux du patrimoine. 1 PE.

MEC08-2022-VP : La société ENF MARSEILLE pour une activité de bateau-école. 1 PAF.

MEC12-2022-VP : La société VOILES TRADITION MARSEILLE pour une activité de transport maritime et côtier de passagers. 1 PAF.

MEC13-2022-VP : La société AU GRE DU VENT MARSEILLE pour une activité de transport maritime et côtier de passagers. 1 PAF.

MEC08-2021-VP : La société ECO NAUTISME MARSEILLE pour une activité de transport maritime et côtier de passagers. 1 PAF.

MEC09-2021-VP : L'association ARTEMIS pour une activité de transport maritime et côtier de passagers. 1 PAF.

**Date de publication et durée de la publicité :**

29/05/2023 pour une durée de 30 jours.